## **SECTION 4**

# FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADHÉSION À L'ACFM



#### **Directives générales**

- 1. Ce formulaire doit être utilisé par une société par actions ou une société de personnes demandant l'adhésion à titre de membre de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels.
- 2. Les réponses aux questions de ce formulaire doivent être fournies sur une feuille de réponse distincte.
- 3. La feuille de réponse, la liste de contrôle, l'Attestation et engagement et la Déclaration solennelle forment ensemble la demande d'adhésion (la « demande »). La demande doit être soumise sous forme complète. L'ACFM n'étudiera pas les demandes déposées ou soumises qui sont incomplètes et non dûment signées.
- 4. Un des éléments de réponse suivants doit être donné à chaque question : « oui », « non » ou « s.o. » (sans objet).
- 5. Les pièces jointes relatives à toute question doivent être présentées sous forme d'annexes à la demande et doivent porter une indication à cet effet.
- 6. Toute signature doit être manuscrite.
- 7. Aux fins de la question 28 portant sur les infractions à la loi, la divulgation n'est pas requise pour une infraction à l'égard de laquelle un pardon a été accordé en vertu de la *Loi sur le casier judiciaire* (Canada) et n'a pas été révoqué. Dans de telles circonstances, la réponse appropriée est « non ». En cas de doute sur la réponse appropriée à donner à une question dans la demande, consultez un conseiller juridique.
- 8. Pour toute question relative aux conditions d'admissibilité, aux droits et aux autres exigences relatives à l'adhésion, veuillez vous reporter au Guide d'adhésion et aux Statuts, Règles, Principes directeurs et Formulaires de l'ACFM.

Page 1 de 10 Avril 2004

	_	nses aux questions figurant dans la présente demande doivent être fournies sur le  de réponse distincte.		
(le « candidat ») demande par les présente d'adhérer à l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (l'« ACFM ») et fourn les renseignements suivants :				
1.	a)	Dénomination sociale du candidat.		
	b)	Nom(s) sous lequel (lesquels) le candidat exerce ses activités.		
	c)	Anciens noms du candidat, s'il y a lieu (joindre les statuts de modification).		
2.	a)	Adresse du siège social.		
	b)	Numéro(s) de téléphone du siège social.		
	c)	Numéro(s) de télécopieur du siège social.		
	d)	Adresse du site Web, s'il y a lieu.		
	e)	Nom de la personne avec qui communiquer concernant la présente demande, ainsi que ses numéros de téléphone et de télécopieur et son adresse électronique.		
3.	a)	Le candidat détiendra-t-il des espèces appartenant à des clients dans un compte fiduciaire? Dans l'affirmative, veuillez fournir le nom et l'adresse de l'institution financière où se trouve le compte, une copie du relevé du compte bancaire fiduciaire attestant qu'il s'agit d'un « compte fiduciaire » et une copie de l'avis à l'institution financière envoyé conformément aux termes de la Règle 3.3.2.		
	b)	Le candidat détiendra-t-il des titres ou d'autres produits de placement appartenan à des clients dans un compte au nom d'une personne interposée ou les détiendra-t il physiquement?		
	c)	Conformément à la Règle 3.1.1, pour quel niveau de courtier le candidat demande-t-il l'adhésion à l'ACFM?		
		□ Niveau 1		
		□ Niveau 2		
		□ Niveau 3		
		□ Niveau 4		

Page 2 de 10 Avril 2004

- 4. a) Le candidat offrira-t-il des régimes autogérés enregistrés aux fins de l'impôt à ses clients?
  - b) Si la réponse à la question 4a) est « oui », indiquer si les régimes seront administrés à l'interne ou par un tiers.
  - c) Le candidat agira-t-il comme mandataire d'un fiduciaire pour administrer les comptes de régimes autogérés de clients? Dans l'affirmative, indiquer le nom du ou des fiduciaires et la ou les conventions signées avec le ou les fiduciaires pour le ou les régimes.
  - d) Le candidat transmettra-t-il à un autre organisme des comptes autogérés de clients qui sont enregistrés aux fins de l'impôt? Note: aux termes de la Règle 1.1.6 ii) de l'ACFM, les membres ne peuvent transmettre ce type de compte qu'à un autre membre de l'ACFM. Dans l'affirmative, indiquer le nom du ou des courtiers chargés de comptes et fournir le ou les arrangements entre un remisier et un courtier chargé de comptes signés.
- 5. Si le candidat a l'intention d'agir comme remisier, indiquer le nom du ou des courtiers chargés de comptes et fournir le ou les arrangements entre un remisier et un courtier chargé de comptes signés.
- 6. Si le candidat impartit des services comme il est indiqué à la Règle 1.1.3, indiquer le nom du ou des fournisseurs de services et fournir la ou les conventions de services signées.
- 7. Si le candidat a l'intention de conclure un ou des arrangements concernant l'indication de clients (définis à la Règle 2.4.2), fournir le ou les arrangements signés.
- 8. Succursales et sous-succursales. Pour chaque emplacement, y compris les bureaux à domicile, fournir l'adresse complète, le numéro de téléphone, le nom du directeur de succursale désigné, l'adresse du site Web, s'il y a lieu, et le nombre de personnes autorisées affectées à la succursale. (Veuillez remplir l'annexe D du Guide d'adhésion et la joindre à la demande.)
- 9. a) Le candidat a-t-il reçu un engagement écrit de chaque personne autorisée selon le modèle joint à l'annexe G du Guide d'adhésion? Dans la négative, prière de fournir des détails à ce sujet.
  - b) Conformément à la Règle 1.2.1 b), veuillez fournir le nom de chaque personne autorisée qui utilise une appellation ou un nom commercial autre que celui du candidat, l'appellation ou le nom commercial qu'elle utilise et la succursale à laquelle elle est affectée. (Veuillez remplir l'annexe F du Guide d'adhésion et la joindre à la demande.)
- 10. a) Si le candidat a l'intention d'exercer ses activités par l'entremise de personnes autorisées dont il a retenu les services à titre de mandataires en vertu d'une convention ou autrement, plutôt qu'à titre d'employés, fournir un exemplaire de la convention de mandat.
  - b) Si le candidat conclut une convention de mandat comme il est indiqué en 10 a), confirmer que la convention satisfait à toutes les exigences de la Règle 1.1.5.

Page 3 de 10 Avril 2004

- 11. a) Statut juridique du candidat (indiquer s'il s'agit d'une société par actions ou d'une société de personnes).
  - b) Date de constitution ou de formation.
  - c) Territoire de constitution ou loi applicable.
  - d) Joindre les statuts ou autres documents de constitution.
- 12. Si le candidat est une société par actions,
  - a) Indiquer le nom complet de tous les administrateurs.
  - b) Indiquer le nom complet de tous les dirigeants et les postes qu'ils occupent.
  - c) Décrire la structure du capital (les catégories d'actions et d'autres titres, le nombre autorisé, le nombre émis et en circulation ainsi que leur valeur en dollars).
  - d) Décrire les dettes subordonnées (montants autorisés ou avances, modalités, détenteurs) et joindre les conventions de subordination de prêt en trois exemplaires (se reporter à l'annexe I du Guide d'adhésion).
  - e) Fournir le nom des personnes qui, seules ou avec des personnes avec lesquelles elles ont un lien ou des personnes du groupe de ces personnes, détiennent une participation importante dans le candidat, au sens du Statut n° 1.
- 13. Si le candidat est une société de personnes,
  - a) Indiquer le type de société (en nom collectif ou en commandite).
  - b) Fournir le nom complet de tous les associés.
  - c) Fournir le nom complet de tous les dirigeants et les postes qu'ils occupent.
  - d) Décrire la participation de chaque associé.
- 14. Fournir le nom de toutes les personnes ayant un lien avec le candidat et des personnes du groupe du candidat (termes définis dans le Statut n° 1) et donner des détails sur la nature des activités. Indiquer les sociétés qui correspondent à la définition de « membre relié » au sens du Statut n° 1. Joindre un organigramme.
- 15. a) Indiquer le nom des personnes physiques ou morales agissant en tant que cautions à l'égard des engagements financiers ou autres du candidat.
  - b) Indiquer le nom des personnes physiques ou morales pour lesquelles le candidat a convenu d'agir en tant que caution à l'égard d'engagements financiers ou autres.
- 16. Date à laquelle le candidat a commencé à exercer ses activités.

Page 4 de 10 Avril 2004

17.	a)	Indiquer les produits ou services de placement que le candidat négociera, dont il s'occupera ou qu'il offrira :						
			Titres d'organismes de placement collectif					
			Titres de fonds de placement de travailleurs					
			CPG					
			Titres de sociétés en commandite					
			Planification financière					
			Autres (préciser)					
	b)		l des actifs d'organismes de placement collectif sous gestion (se reporter à nexe A du Guide d'adhésion) :					
			\$					
	c)	Total des actifs sous gestion, à l'exclusion des actifs d'organismes de placement collectif :						
			\$					
18.	Indiquer les autres activités, à l'exception de la vente de produits ou de services de placement décrits à la question 17, que le candidat exerce ou a l'intention d'exercer.							
19.	Fournir le nom, le numéro de téléphone et l'adresse électronique du directeur de la conformité désigné et du directeur de la conformité suppléant.							
20.	Join	dre le <sub>l</sub>	plan d'affaires du candidat.					
21.	Joindre le manuel des politiques et procédures du candidat. Remplir et joindre l'annexe K du Guide d'adhésion.							
22.	Join	dre les	documents d'ouverture de compte du candidat et l'information suivante :					
			formulaire d'ouverture de compte (et le formulaire « Connaître son client » au besoin)					
			formulaire de divulgation et de reconnaissance relatif à un arrangement entre un remisier et un courtier chargé de comptes, s'il y a lieu					
			formulaire d'autorisation d'opérations limitée					
	document d'information sur les risques associés à l'achat de tit emprunt							
			document intitulé « Renseignements sur les plaintes des clients »					

Page 5 de 10 Avril 2004

- information concernant les personnes autorisées cumulant des fonctions, s'il y a lieu
- arrangement concernant l'indication de clients, s'il y a lieu
- tout autre document ou information requis pour l'ouverture d'un compte.
- 23. a) Nom et adresse des vérificateurs du candidat.
  - b) Nom de l'associé responsable de la vérification.
  - c) Nom du chef des finances du candidat, ou de la personne détenant un titre équivalent, qui est responsable de l'établissement des rapports financiers. Indiquer son titre, son numéro de téléphone et son adresse électronique.
  - d) Fin de l'exercice.
  - e) Joindre un Rapport et questionnaire financiers de l'ACFM vérifié et portant une date précédant d'au plus 90 jours la date de la demande d'adhésion et un Rapport et questionnaire financiers de l'ACFM mensuel non vérifié pour le ou les mois suivant la fin de l'exercice visé par le Rapport et questionnaire financiers vérifié. Au moment de l'examen de la demande du candidat, un membre du personnel de l'ACFM communiquera avec lui et lui demandera de remplir et de lui remettre un questionnaire financier non vérifié pour les mois suivant la fin de l'exercice visé par le Rapport et questionnaire financiers vérifié. Les questionnaires vérifiés et non vérifiés devraient démontrer que le candidat satisfait aux exigences de capital de l'ACFM.
  - f) Joindre les derniers états financiers vérifiés et les états financiers des trois derniers exercices, le cas échéant.
  - g) Joindre un rapport du vérificateur du candidat attestant le fait que le candidat tient en bonne et due forme ses livres et registres.
  - h) Joindre une Lettre de reconnaissance signée par l'associé responsable de la vérification (se reporter aux annexes H et H.1 du Guide d'adhésion).
  - Fournir le nom de l'assureur auprès duquel une police d'assurance des institutions financières est souscrite. Joindre une copie intégrale de la police, y compris les avenants, attestant la couverture souscrite et les limites de responsabilité et de la franchise.
  - j) Décrire l'assurance erreur et omission et l'assurance cautionnement souscrites par le candidat, en précisant le type d'assurance et les limites de responsabilité et de la franchise.
- 24. Inscription ou permis actuels et antérieurs candidat
  - a) Le candidat est-il actuellement inscrit ou détient-il déjà un permis ou a-t-il déjà présenté une demande d'inscription ou de permis, en quelque qualité que ce soit,

Page 6 de 10 Avril 2004

aux termes de toute loi régissant la négociation de titres ou les conseils portant sur des titres, dans toute province ou tout territoire, État ou pays?

Donner la liste de tous les organismes auprès desquels le candidat est inscrit ou auprès desquels il a déjà présenté une demande d'inscription et les dates d'inscription, et indiquer si l'inscription est actuellement en vigueur.

b) Le candidat est-il actuellement inscrit ou détient-il déjà un permis ou a-t-il déjà présenté une demande d'inscription ou de permis, en quelque qualité que ce soit **sauf** à l'égard d'activités liées aux valeurs mobilières, dans toute province ou tout territoire, État ou pays?

Indiquer le nom de la loi, la nature de l'inscription ou du permis et si l'inscription ou le permis est toujours en vigueur.

- 25. Inscription ou permis actuels et antérieurs associés, administrateurs et dirigeants du candidat
  - a) Un des associés, administrateurs ou dirigeants du candidat a-t-il déjà été inscrit ou a-t-il déjà détenu un permis ou a-t-il déjà présenté une demande d'inscription ou de permis, en quelque qualité que ce soit, aux termes de toute loi régissant la négociation de titres ou les conseils portant sur des titres, dans toute province ou tout territoire, État ou pays?
- 26. Refus, suspension, annulation ou mesure disciplinaire
  - a) Le candidat, ou tout associé, administrateur ou dirigeant du candidat ou tout actionnaire détenant une participation importante dans le candidat, s'est-il déjà vu refuser l'inscription ou un permis, ou son inscription ou son permis a-t-il déjà fait l'objet d'une suspension, d'une restriction ou d'une annulation ou a-t-il déjà été assujetti à des modalités et conditions par un organisme de réglementation des valeurs mobilières dans toute province ou tout territoire, État ou pays? Dans l'affirmative, fournir tous les renseignements pertinents, y compris concernant toute décision, toutes modalités et conditions ou tout règlement conclu avec l'organisme de réglementation des valeurs mobilières.
  - b) Le candidat, ou tout associé, administrateur ou dirigeant du candidat ou tout actionnaire détenant une participation importante dans le candidat, s'est-il déjà vu refuser l'inscription ou un permis, ou son inscription ou son permis a-t-il déjà fait l'objet d'une suspension ou d'une annulation aux termes de toute loi qui requiert l'inscription ou l'obtention d'un permis pour agir à quelque titre que ce soit **sauf** à titre de courtier en épargne collective, dans toute province ou tout territoire, État ou pays? Dans l'affirmative, fournir tous les renseignements pertinents.
  - c) Le candidat, ou tout associé, administrateur ou dirigeant du candidat ou tout actionnaire détenant une participation importante dans le candidat, s'est-il déjà vu refuser un droit d'exemption de l'inscription ou de l'obtention d'un permis prévu par toute loi ou tout règlement régissant la négociation de titres, dans toute province ou tout territoire, État ou pays? Dans l'affirmative, fournir tous les renseignements pertinents.

Page 7 de 10 Avril 2004

d) Le candidat, ou tout associé, administrateur ou dirigeant du candidat ou tout actionnaire détenant une participation importante dans le candidat, a-t-il déjà été l'objet d'une procédure d'un organisme de réglementation des valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, notamment en raison de la violation ou de la violation alléguée d'une loi régissant la négociation de titres ou les conseils portant sur des titres, dans toute province ou tout territoire, État ou pays? Dans l'affirmative, fournir tous les renseignements pertinents, y compris concernant toute décision ou tout règlement conclu avec l'organisme de réglementation des valeurs mobilières.

#### 27. Organismes d'autoréglementation

- a) Le candidat est-il ou a-t-il déjà été membre d'une bourse de valeurs mobilières, d'une bourse de marchandises, d'une bourse de contrats à terme de marchandises, d'une association de courtiers en valeurs mobilières, de preneurs fermes, de courtiers, de courtiers en épargne collective, de courtiers en contrats à terme de marchandises, de conseillers en placement ou d'une autre association professionnelle ou d'un autre organisme semblable, dans toute province ou tout territoire, État ou pays? Dans l'affirmative, ou si une demande auprès d'un des organismes qui précèdent est en attente, fournir tous les renseignements pertinents.
- b) Le candidat, ou tout associé, administrateur ou dirigeant du candidat ou tout actionnaire détenant une participation importante dans le candidat, s'est-il déjà vu refuser l'inscription, l'obtention d'un permis, l'adhésion à titre de membre ou toute autre autorisation par un des organismes décrits au paragraphe 27 a)? Dans l'affirmative, fournir tous les renseignements pertinents.
- c) Le candidat, ou tout associé, administrateur ou dirigeant du candidat ou tout actionnaire détenant une participation importante dans le candidat, a-t-il déjà fait l'objet d'une mesure disciplinaire prise par un des organismes décrits au paragraphe 27 a)? Dans l'affirmative, fournir tous les renseignements pertinents.

#### 28. Infractions à la loi

- a) Le candidat, ou tout associé, administrateur ou dirigeant du candidat ou tout actionnaire détenant une participation importante dans le candidat, a-t-il déjà été reconnu coupable d'une infraction relativement à la négociation de titres ou à des conseils portant sur des titres, au vol de titres ou à toute fraude à l'égard de titres, ou a-t-il déjà été partie à des procédures engagées par suite d'une fraude découlant de la négociation de titres ou de conseils portant sur des titres aux termes d'une loi d'une province, d'un territoire, d'un État ou d'un pays? Dans l'affirmative, fournir tous les renseignements pertinents.
- b) Le candidat ou tout associé, administrateur ou dirigeant du candidat ou tout actionnaire détenant une participation importante dans le candidat, a-t-il déjà été reconnu coupable aux termes d'une loi d'une province, d'un territoire, d'un État ou d'un pays d'une infraction criminelle qui n'est pas mentionnée au paragraphe 28 a), qu'il s'agisse d'une déclaration de culpabilité par procédure

Page 8 de 10 Avril 2004

sommaire ou d'une condamnation pour acte criminel ou, dans certains territoires, d'un délit ou d'un acte délictuel grave? Dans l'affirmative, fournir tous les renseignements pertinents.

c) Le candidat ou tout associé, administrateur ou dirigeant du candidat ou tout actionnaire détenant une participation importante dans le candidat fait-il actuellement l'objet d'une inculpation ou d'une accusation aux termes d'une loi d'une province, d'un territoire, d'un État ou d'un pays pour des infractions criminelles ou pour une autre conduite du type décrit aux paragraphes 28 a) ou b) qui précèdent? Dans l'affirmative, fournir tous les renseignements pertinents.

### 29. Procédures civiles

a) Le candidat, ou tout associé, administrateur ou dirigeant du candidat ou tout actionnaire détenant une participation importante dans le candidat, a-t-il déjà été reconnu coupable d'avoir fait de fausses déclarations, d'avoir commis une fraude ou d'avoir eu une conduite similaire? Dans l'affirmative, fournir tous les renseignements pertinents.

#### 30. Faillite

- a) Le candidat ou tout associé, administrateur ou dirigeant du candidat ou tout actionnaire détenant une participation importante dans le candidat a-t-il déjà :
  - i) fait faillite ou fait une cession volontaire en vertu d'une loi sur la faillite?
  - ii) déposé une proposition en vertu d'une loi sur la faillite ou l'insolvabilité?
  - iii) été l'objet d'une procédure de la part de ses créanciers, intenté une procédure contre ses créanciers ou conclu un concordat ou un compromis avec ses créanciers, ou a-t-il, notamment, produit une déclaration en vertu d'une loi du Québec régissant le dépôt volontaire de salaires, ou encore, un séquestre ou un séquestre-gérant a-t-il déjà été nommé pour détenir ou contrôler ses actifs?
  - iv) s'est-il déjà retiré des affaires en laissant des dettes impayées?

Dans l'affirmative, joindre une copie de la libération ou de la quittance du candidat ou d'un autre document semblable, le cas échéant.

- b) Un associé, un administrateur ou un dirigeant du candidat ou un actionnaire détenant une participation importante dans le candidat a-t-il déjà été un employé d'une société ou d'un organisme ou a-t-il déjà eu un lien avec une société ou un organisme qui a déjà :
  - i) fait faillite ou fait une cession volontaire en vertu d'une loi sur la faillite?
  - ii) déposé une proposition en vertu d'une loi sur la faillite ou l'insolvabilité?

Page 9 de 10 Avril 2004

- iii) été l'objet d'une procédure en vertu d'une loi en matière de liquidation ou de dissolution de sociétés ou d'arrangements avec les créanciers de sociétés?
- iv) été l'objet d'une procédure de la part de ses créanciers, intenté une procédure contre ses créanciers ou conclu un concordat ou un compromis avec ses créanciers, ou un séquestre ou séquestre-gérant a-t-il déjà été nommé pour détenir ou contrôler ses actifs?
- iv) s'est-il déjà retiré des affaires en laissant des dettes impayées?

Dans l'affirmative, joindre une copie de la libération ou de la quittance ou d'un autre document semblable, le cas échéant.

#### 31. Jugement ou saisie-arrêt

a) Un jugement ou une saisie-arrêt ont-ils déjà été rendus contre le candidat ou tout associé, administrateur ou dirigeant du candidat ou tout actionnaire détenant une participation importante dans le candidat, ou un jugement ou une saisie-arrêt existent-ils contre eux dans un tribunal civil d'une province, d'un État, d'un territoire ou d'un pays pour l'obtention de dommages ou d'une autre réparation relativement à une fraude ou pour quelque raison que ce soit? Dans l'affirmative, fournir tous les renseignements pertinents.

#### 32. Assurance détournement et vol

a) Le candidat a-t-il déjà fait une demande de cautionnement de garantie ou d'assurance détournement et vol qui a été refusée? Dans l'affirmative, donner le nom et l'adresse de la société de garantie ainsi que la date et les détails du refus.

Page 10 de 10 Avril 2004

#### ATTESTATION ET ENGAGEMENT

Par les présentes, le candidat atteste la véracité et l'exactitude des déclarations qui précèdent et s'engage à aviser par écrit l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (l'« ACFM ») de tout changement important concernant les présentes, conformément aux Statuts, Règles, Principes directeurs et Formulaires (collectivement, les « Règles ») de l'ACFM.

Le candidat reconnaît avoir reçu un exemplaire des Règles.

Le candidat reconnaît qu'il connaît les Règles et, s'il est admis à titre de membre, qu'il se tiendra à jour lorsqu'elles seront modifiées et complétées à l'occasion et qu'il s'y conformera dans leur version modifiée et complétée.

Le candidat reconnaît la compétence de l'ACFM et, s'il y a lieu, de son conseil d'administration et de ses comités et conseils régionaux.

Le candidat convient de n'exploiter son entreprise reliée aux valeurs mobilières que par l'entremise de personnes autorisées qui sont ses employés ou mandataires, dûment inscrites ou détenant un permis aux termes des lois sur les valeurs mobilières applicables et des Règles de l'ACFM. Le candidat reconnaît qu'il doit surveiller la conduite de ces personnes autorisées relativement à son entreprise, y compris le respect de toutes les lois applicables et des Règles de l'ACFM.

Le candidat reconnaît que tant qu'il sera membre de l'ACFM, il sera titulaire d'un permis ou sera inscrit à titre de courtier en épargne collective aux termes des lois applicables de la ou des provinces ou du ou des territoires où il exerce ses activités.

EN DATE du		20
PAR		
	Nom du candidat	
	Nom de l'associé ou du haut dirigeant	
	Nom de l'associe ou du maut diffgéant	
	Titre	
	Signature	

**DÉCLARATION SOLENNELLE** (d'un associé ou d'un haut dirigeant du candidat)

VILI	LE DE	, PROVINCE				
CON	ICERNANT LA DEMANDE D'ADI	HÉSION DE				
À L'.	ASSOCIATION CANADIENNE DE	ES COURTII	ERS DE FON	DS MUTUEL	S.	
<b>Je</b> , _		_ , de		de		
dans	la province					
DÉC	CLARE SOLENNELLEMENT CE	QUI SUIT I	ET M'Y ENC	GAGE:		
1.	Je suis du candidat nommé dans la demande d'adhésion qui précède et, par conséquent, j'ai les pouvoirs et les connaissances nécessaires pour présenter cette demande.					
2.	J'ai lu et compris la demande d'adhe	ésion.				
3.	Les déclarations figurant dans la demande d'adhésion et les annexes qui y sont jointes sont vraies.					
a la r	e fais cette déclaration solennelle, la même force et le même effet que si el ve au Canada.	•			-	
			Signature of	le l'associé ou	du dirigeant	
CET	TE DÉCLARATION EST FAITE de	evant moi à _		, le	20	
		Commissa	ire à l'asserm	nentation ou no	otaire public	